

COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/SOULGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGE SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, ~~Mme Aurore LOHÉAC~~, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, ~~M. Philippe BALESTON~~, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRE~~, M. Tom ROGUET

Absentes excusées :

Mme Laurence ROUGER donne pouvoir à Mme Christine SILLIÈRE
M. Philippe BALESTON donne pouvoir à M. Dominique BLANCHARD
Mme Aurore LOHÉAC donne pouvoir à Mme Martine DUTERTRE
Mme Amandine BARRE

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

50.2026 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR-RETRAIT D'UN PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-15

CONSIDÉRANT

- Que la convocation du Conseil Municipal du 08 septembre 2026 a été envoyée le 03 septembre 2026.
- Que depuis cet envoi, il est apparu nécessaire de retirer un projet de délibération de l'ordre du jour pour le motif suivant : attente d'informations complémentaires.
- Que le projet de délibération suivant doit être retiré de l'ordre du jour : **TERRAIN EN ÉTAT D'ABANDON.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- De modifier l'ordre du jour de la séance du 08 septembre 2026 en tenant compte du retrait du projet de délibération susmentionné

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à la présente délibération

Dominique BLANCHARD, Secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Michel ROCHERULLÉ, le Maire



COMMUNE DE
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGÉ/SOULGÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, ~~Mme Aurore LOHÉAC~~, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, ~~M. Philippe BALESTON~~, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, ~~Mme Laurence ROUGER~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRÉ~~, M. Tom ROGUET

Absents excusés :

Mme Laurence ROUGER donne pouvoir à Mme Christine SILLIÈRE
M. Philippe BALESTON donne pouvoir à M. Dominique BLANCHARD
Mme Aurore LOHÉAC donne pouvoir à Mme Martine DUTERTRE
Mme Amandine BARRÉ

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

Délibération
51.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260908-512026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2026

51.2026 Nomination du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Vu l'article L.2121-15 du CGCT qui prévoit qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme M. Dominique BLANCHARD secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment **L.2121-15** relatif à la rédaction et à l'approbation des procès-verbaux des assemblées délibérantes ;

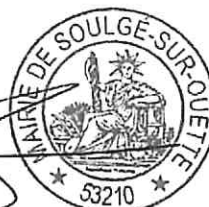
Vu le code général des collectivités territoriales, il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 26 juin 2026.

Dominique BLANCHARD, Secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Michel ROCHERULLÉ, le Maire



COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/SOULGE SUR OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGE SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, ~~Mme Aurore LOHÉAC~~, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, ~~M. Philippe BALESTON~~, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, ~~Mme Laurence ROUGER~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRE~~, M. Tom ROGUET

Absents excusés :

Mme Laurence ROUGER donne pouvoir à Mme Christine SILLIÈRE
M. Philippe BALESTON donne pouvoir à M. Dominique BLANCHARD
Mme Aurore LOHÉAC donne pouvoir à Mme Martine DUTERTRE
Mme Amandine BARRE

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

52-2026 PROJET DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE RETENU AU TITRE DU PROGRAMME COMITÉ DE CHOIX

Commune - adresse : SOULGE-SUR-OUETTE - Rue de Beausoleil

Intitulé : effacement de réseaux DP/EP/RT

Référence du dossier : EF-12-002-25

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de **dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du **programme de dissimulation "comité de choix"** et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
9 000,00 €	6 750,00 €	540,00 €	2 790,00 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique – Sans appui

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260908-522026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2026



Estimation TTC du coût de génie civil télécom	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
15 000,00 €	3 000,00 €	900,00 €	12 900,00 €

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Eclairage public lié à la dissimulation

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
35 000,00 €	8 750,00 €	2 100,00 €	28 350,00 €

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide à l'unanimité:

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public*

Application du régime dérogatoire :

coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009

X

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de **Fonds de concours** d'un montant estimé de :

44 040 €

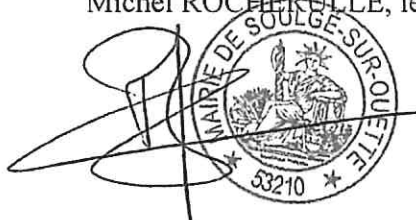
Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.
- Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et les membres présents

Dominique BLANCHARD, Secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Michel ROCHERULLÉ, le Maire



COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGE SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, ~~Mme Aurore LOHÉAC~~, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, ~~M. Philippe BALESTON~~, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, ~~Mme Laurence ROUGER~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRE~~, M. Tom ROGUET

Absents excusés :

Mme Laurence ROUGER donne pouvoir à Mme Christine SILLIÈRE
M. Philippe BALESTON donne pouvoir à M. Dominique BLANCHARD
Mme Aurore LOHÉAC donne pouvoir à Mme Martine DUTERTRE
Mme Amandine BARRE

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

Délibération

53.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260908-532026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2026

53.2026 PRET POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION RUE DE BEAUSOLEIL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour les besoins de financement des travaux de requalification de la « Rue de Beausoleil », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 €.

Il rend compte de la consultation des organismes bancaires.

Après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de banque postale selon les principales caractéristiques du contrat de prêt ci-dessous :

Score gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	250 000,00 €
Durée du contrat :	14 ans
Objet du contrat :	financer les investissements des travaux de requalification de la « Rue Beausoleil »

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2040

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	250 000,00 €
Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/11/2026 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel :	taux fixe de 4,07 %
Base de calcul des intérêts :	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

.../...

.../...

Échéances
(amortissement et intérêts) : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : constant
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du mont
capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

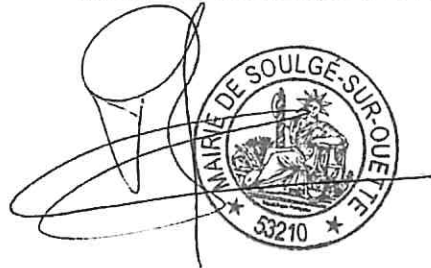
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour extrait conforme

Dominique BLANCHARD, Secrétaire de séance



Michel ROCHERULLÉ, le Maire



COMMUNE DE
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGÉ/SOULGÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2026

Délibération

54.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260908-542026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, ~~Mme Aurore LOHÉAC~~, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, ~~M. Philippe BALESTON~~, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUNNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, ~~Mme Laurence ROUGER~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRÉ~~, M. Tom ROGUET

Absents excusés :

Mme Laurence ROUGER donne pouvoir à Mme Christine SILLIÈRE
M. Philippe BALESTON donne pouvoir à M. Dominique BLANCHARD
Mme Aurore LOHÉAC donne pouvoir à Mme Martine DUTERTRE
Mme Amandine BARRÉ

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

54.2026 COMPETENCES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le Maire informe que la convention de la compétence « eaux pluviales urbaines » conçue avec Laval agglomération arrive à échéance le 31 décembre 2026. Laval Agglomération propose une nouvelle convention de délégation pour une durée de trois ans. Les dispositions de cette nouvelle sont identiques à celles de la convention actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi Ferrand de 2018 actant le transfert de la compétence « Eaux pluviales urbaines » pour toutes les communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Considérant que du 1^{er} janvier 2020, Laval Agglomération dispose de plein droit de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines au vu de l'article L2226 -1 du CGCT,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de la délégation de compétences des eaux pluviales comme suit :

La commune souhaite renouveler la compétence, au nom de Laval Agglomération, par délégation (la loi engagement et proximité permet aux communes de demander la délégation de la compétence eaux pluviales). Une convention sera signée entre Laval Agglomération et la commune, le projet de cahier des charges définissant la qualité du service attendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

SOUHAITE renouveler la compétence, au nom de Laval Agglomération, par délégation,

DEMANDE la délégation de la compétence eaux pluviales à Laval Agglomération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document officiel à cet effet.

Pour extrait conforme

Dominique BLANCHARD, Secrétaire de séance

Michel ROCHERULLÉ, le Maire



COMMUNE DE
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGÉ/SOULGÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, ~~Mme Aurore LOHÉAC~~, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, ~~M. Philippe BALESTON~~, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, ~~Mme Laurence ROUGER~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRÉ~~, M. Tom ROGUET

Absents excusés :

Mme Laurence ROUGER donne pouvoir à Mme Christine SILLIÈRE
M. Philippe BALESTON donne pouvoir à M. Dominique BLANCHARD
Mme Aurore LOHÉAC donne pouvoir à Mme Martine DUTERTRE
Mme Amandine BARRÉ

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

Délibération

55.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260908-552026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2026

55-2026 COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Il est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire :

Renonciation à l'exercice du Droit de préemption urbain (alinéa 15 art. L2122-22 CGT) :

- Parcelle cadastrée AB 241 situé « 14 rue de Laval »
- Parcelle cadastrée ZE87 située « 32 rue des métiviers»
- Parcelle cadastrée AB 259 située « 12 rue de la Roinée»
- Parcelle cadastrée AB 103 située « 6B impasse des attelées»

Le conseil municipal prend acte de ces informations

Domnique BLANCHARD, Secrétaire de séance

Michel ROCHERULLÉ, le Maire

